|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

Kiev, le 22.08.2019

|  |
| --- |
| **Appel à candidature : « Désir d’ailleurs »** **Résidence d’artiste-peintre 2019**Le service culturel de l'Ambassade de France en Ukraine et l’Institut français d’Ukraine s'associentà « IZOLYATSIA. Plateforme des initiatives culturelles »pour créer une résidence d’artiste-peintre de six semaines à Kiev, Ukraine. |

**LA RÉSIDENCE**

***A propos***

Le service culturel de l'Ambassade de France en Ukraine et l’Institut français d’Ukraine (IFU) s'associent à la fondation internationale caritative « IZOLYATSIA. Plateforme des initiatives culturelles » pour créer une résidence d’artiste-peintre de six semaines à Kiev en Ukraine.

La résidence « Désir d’ailleurs » a été conçue en lien étroit avec le territoire dans lequel elle s'inscrit. Elle a pour but de donner la possibilité aux artistes-peintres de déployer un travail et une réflexion en lien avec le déroulement du festival artistique pluridisciplinaire « Le printemps français » (<https://institutfrancais-ukraine.com/fr/news/pf2019>) qui se déroule en Ukraine depuis 16 ans. Elle a vocation à déboucher sur une création qui pourrait être exposée lors du « Printemps français » d’avril 2020. La thématique de cette année est « Désir d’ailleurs ». La résidence se veut très ouverte sur l’interprétation de cette thématique. Le « Printemps français » né en 2004 est devenu une belle tradition attendue par le public ukrainien, les professionnels de la culture et nos nombreux partenaires. C’est un événement national qui fait rayonner la culture française dans 9 villes d’Ukraine au mois d’avril.

Dans le cadre de ce partenariat inédit, la fondation IZOLYATSIA s'engage à mettre à disposition un logement et un espace de travail sur place et le Service culturel s'engage à financer une allocation de résidence pour un montant total de 1 800 €[[1]](#footnote-1) pour tout le séjour afin de couvrir les frais de vie et d’achat de matériel artistique, les frais de production et les honoraires de l’artiste-peintre.

Le service culturel et l’IFU prennent en charge directement les France/Ukraine aller/retour (pour un montant forfaitaire de 500 €) ainsi que le logement.

L'espace de résidence et de travail est situé au 8-12, rue Naberezhno-Luhova, 04071, Kiev, Ukraine dans les locaux de la fondation IZOLYATSA (situés sur le territoire du Chantier naval de Kiev).

Ce programme est ouvert :

* aux artistes-peintres, français(es) ou résidant depuis au moins 5 ans en France
* attestant d'une démarche inscrite dans un cadre professionnel et participant activement à la scène artistique française
* maîtrisant la langue anglaise ou russe/ukrainienne.

L'artiste-peintre devra vivre et travailler en autonomie, mais le service culturel/l’IFU et IZOLYATSIA soutiendront l'artiste dans sa mise en réseau avec des structures, ressources et interlocuteurs en Ukraine pouvant contribuer au développement de son projet (curateurs, institutions culturelles etc). En fin de résidence, un temps d’échange avec les organisateurs permettra de faire un bilan de l’expérience.

**Conditions d'accueil**

La résidence aura lieu du 18 novembre 2019 au 27 décembre 2019 pour une durée de 6 semaines.

L'espace de résidence et de travail mis à disposition permet à l'artiste-peintre sélectionné(e) de bénéficier d'un espace de vie propice au développement de son travail.

La résidence peut accueillir jusqu’à 3 personnes en même temps. L’artiste-peintre sélectionné aura une chambre simple individuelle, une cuisine, une salle de bains et une buanderie partagées. L’espace dispose aussi d’une salle réservée pour travailler et faire la recherche ainsi que d’une pièce commune pour une communication informelle. Le local dispose d'une connexion WIFI. Le linge de maison est fourni : serviette de toilette et linge de lit.

Il est possible que d'autres artistes résidents soient présents sur le terrain durant tout ou une partie de la résidence.

L’artiste-peintre sélectionné devra préciser avant fin octobre ses besoins en termes de toiles et châssis afin que le service culturel puisse passer commande pour que l’artiste-peintre dispose de ce matériel artistique dès les premiers jours de sa résidence. Les frais de matériel resteront à la charge de l’artiste-peintre.

Le lauréat devra être couvert par une assurance à sa charge pour un séjour sur place.

***Allocation***

L'artiste-peintre recevra du service culturel une allocation totale de 1 800 €, qui devra couvrir tous ses frais de vie et achat de matériel artistique ainsi que ses honoraires. Cette allocation sera versée à l’artiste-peintre en monnaie locale à son arrivée à Kiev.

**SELECTION**

Le/la candidat(e) sera sélectionné(e) selon les critères suivants :

* Projet dans le domaine des arts visuels ;
* Qualités artistiques du projet inscrit dans le thème du « Printemps français » ;
* Originalité de la recherche, maturité du travail artistique ;
* Perspectives d'évolution du projet au-delà du cadre de la résidence ;
* Maîtrise de la langue anglaise ou russe/ukrainienne ;
* Une attention particulière sera portée à la peinture et aux projets explorant la couleur.

**CADRE JURIDIQUE**

Une convention de résidence spécifiant les engagements du service culturel de l'Ambassade de France, de la fondation IZOLYATSIA et ceux de l'artiste-peintre accueilli(e), sera signée en amont de la résidence.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes,...) et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

**COMMENT CANDIDATER ?**

Pour que votre dossier soit recevable, votre candidature doit être présentée en français, sous la forme d'un document PDF unique ne dépassant pas 20 pages, réunissant les éléments suivants :

* Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres récentes représentatif de votre démarche artistique (15 pages maximum).
* Un CV mentionnant votre formation et votre parcours artistique.
* Une note d'intention expliquant les directions de recherches que vous souhaitez explorer pendant les 6 semaines de résidence (maximum 3 pages).
* Le dossier pourra contenir des lettres de recommandation, des publications, des vidéos, des maquettes sonores et tout document que vous jugerez utile de communiquer au comité de sélection à transmettre par des liens internet.

Le dossier doit être impérativement adressé par messagerie électronique à residence.scac.kiev@gmail.com, en précisant l'objet : Candidature Résidence « Désirs d’ailleurs ».

**Date limite d'envoi des projets** : 16 septembre 2019 23h55 (heure française).

L'artiste-peintre sera sélectionné (e) sur dossier.

Une réponse sera apportée aux candidats dans la première quinzaine d’octobre.

**QUI SOMMES-NOUS ?**

**Le Service Culturel de l'Ambassade de France et l’Institut français en Ukraine** promeuvent le meilleur de l'art de la littérature, du cinéma français en Ukraine. Basé à Kiev et représenté dans six autres villes du pays via les Alliances françaises, le Service culturel développe une programmation culturelle riche avec un temps fort pendant tout le mois d’avril lors du « Printemps français (site : <https://institutfrancais-ukraine.com/fr/programmation>).

**La fondation internationale caritative « IZOLYATSIA. Plateforme des initiatives culturelles »**, fondée en 2010, est non-gouvernementale et non-lucrative. Son but est de stimuler des changements dans la société à travers des projets culturels au bénéfice de la nouvelle génération ukrainienne, engagée dans les secteurs de la création. IZOLYATSIA promeut la recherche, la discussion et la présentation des problématiques socio-politiques. A travers des pratiques artistiques, IZOLYATSIA veut faire évoluer l’opinion publique sur des sujets politiques sensibles et des communautés marginalisées, en réalisant des projets à la croisée de l’art contemporain et de la société civile <https://izolyatsia.org/en/>.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail à residence.scac.kiev@gmail.com, en précisant l'objet : Résidence « Désir d’ailleurs ».

1. A titre d’information, le salaire moyen en Ukraine est de 522 €/mois. [↑](#footnote-ref-1)